



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FOURNITURE DE PAPIER
D'IMPRESSION A DESTINATION DES SERVICES
MUNICIPaux PASSE AVEC LA SOCIETE INAPA
FRANCE**

**DÉCISION N° DM-21-372
EN DATE DU 26 OCTOBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Madame Alida VALVERDE, Adjointe au Maire ;

VU l'invitation à concourir envoyée sur la plateforme Maximilien le 01/06/2021 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société INAPA France jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société INAPA FRANCE, sise 11 rue de la Nacelle – Villabé 91814 Corbeil-Essonnes, représentée par Monsieur Fabrice VERDON, Directeur Commercial, le marché de fourniture de papier d'impression à destination des services municipaux.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commandes pour une durée de 6 mois dont le maximum annuel est fixé à 7 500 € HT (9 000 € TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20211026-lmc1H8943H1-AR
Date de réception en Préfecture : 26/10/2021
Date de Publication : 26/10/2021